

COMMISSION NATIONALE GYMNASTIQUE FEMININE

1 NOUVEAUTE DU PROGRAMME FEDERAL 2019

1.1 ARTICLE 26 CHAMPIONNAT NATIONAUX PAR EQUIPES : JUGES

ATTENTION : tous les juges inscrits doivent être de niveau requis au moment de l'inscription.

Pour le mouvement d'ensemble, seuls les juges formés et validés sur la nouvelle cotation seront mis dans le jury " Ensemble ".

Pour les catégories Fédéral et Fédéral 1, toutes les associations doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre, 6^{ème} degré, 2^{ème} échelon ou Ensemble dans les proportions suivantes :

Inscription	Niveau minimum des juges demandés	
	6 ^{ème} degré ou plus	2 ^{ème} échelon
1 équipe en F (Aînées ou Jeunesses)	2	0
1 équipe en F1 Aînées	1	1
1 équipe en F1 Jeunesses		2
2 équipes en F (Aînées ou Jeunesses)	3	0
1 équipe en F1 Aînées et 1 équipe en F1 Jeunesses	1	2
1 équipe en Fédéral et 1 équipe en F1	2	1

A partir de la 3^{ème} équipe, un juge 2^{ème} échelon minimum doit être fourni par équipe supplémentaire.

1 seul juge Ensemble sera accepté par association.

Les juges 1^{er} échelon sont interdits.

Pour les catégories Fédéral 2 et Fédéral 3, toutes les associations doivent proposer des juges de Niveau Fédéral, Libre, 6^{ème} degré, 2^{ème} et 1^{er} échelon ou Ensemble dans les proportions suivantes :

- 1 équipe : 2 juges (dont un 1^{er} échelon au maximum)

- 2 équipes : 3 juges (dont un 1^{er} échelon au maximum)

Les juges 1^{er} échelon peuvent se proposer pour remplir le rôle de Responsable d'agrès ou de Secrétaire d'agrès. Les autres juges auront un poste de juge.

1 seul juge Ensemble sera accepté par association.

Si vous avez des juges qui ne sont pas du niveau requis, contactez votre " responsable juges " départemental, régional ou national, ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition.

1.2 ARTICLE 34 COUPES NATIONALES : DEROGATIONS

Pour les dérogations accordées pour les 1/2 Finales, celles-ci seront étudiées en CNGF en fonction du classement vertical et des points de référence de la gymnaste. Ceux-ci devront être supérieurs aux points de la dernière gymnaste qualifiée dans la catégorie concernée.

Les demandes doivent :

- être présentées sur le formulaire fédéral téléchargeable sur le site de la FSCF ou en fin de PF,
- être accompagnées d'un certificat médical en cas de blessure ou d'une lettre explicative pour tout autre motif,
- être transmises à la CNGF, dans les 48 heures qui suivent la compétition.

Une gymnaste se blessant pendant la compétition a la possibilité de demander une dérogation à condition de produire un certificat médical daté du jour de la compétition et de respecter les articles 34.3.1. et 34.3.2.

1.3 ARTICLE 33 CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS : FINALES PAR AGRES

33.4.2 : Lorsqu'une gymnaste est qualifiée pour 3 ou 4 finales, elle peut choisir de ne participer qu'à 2 finales minimum.

2 LES COMPETITIONS

2.1 CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS MIXTE A SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE LES 18 ET 19 MAI 2019

Nous attirons l'attention des entraîneurs et accompagnateurs que pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil de personnes dans les différents gymnases de la ville, les palmarès se dérouleront sur les plateaux de compétitions et les horaires se termineront quasiment aux mêmes heures.

2.2 PERENNISATION DES PISTES GONFLABLES LORS DES CHAMPIONNATS EQUIPES

Suite aux essais réalisés lors des championnats nationaux par équipes à Bourgoin-Jallieu en F1J, la CNGF et les organisateurs n'ont reçu aucuns retours négatifs concernant l'utilisation des pistes gonflables avec moquette de 4cm dessus.

La CNGF validera les demandes des organisateurs pour l'utilisation des pistes gonflables en catégorie Jeunesses F1-F2-F3.

3 LA FORMATION

3.1 ENCADREMENT DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATIONS AF

La FSCF organise tout au long de sa saison sportive des stages. Nombre de ces stages relèvent de stage de perfectionnement, le formateur a donc pour principale mission d'enseigner la pratique sportive.

Il est donc nécessaire, pour pouvoir enseigner contre rémunération, que ces formateurs soient détenteurs de diplômes professionnels.

L'article L212-1 du Code du sport dispose que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer un activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière, occasionnelle [...] , les titulaires d'un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification».

La CNGF travaille en lien avec la Direction Technique Nationale pour trouver des solutions de passerelles entre l'AF3 et un diplôme ou certificat de qualification.

Pour les sessions de formations fédérales (Initiateur/AF1/AF2 et AF3) les formateurs doivent être en possession de l'AF3 ou l'habilitation de la CNGF pour encadrer un ou plusieurs niveaux de formation.

4 JUGES

4.1 DECLARATION DE SESSION D'EXAMEN

Les examens de juges de gymnastique féminine "2ème échelon", "6ème degré" et "Libre" sont organisés sous la responsabilité d'une commission technique départementale ou régionale.

Les déclarations de session d'examen doivent être saisies :

Pour les niveaux "6ème degré" et "Libre" : du 1er au 30 novembre

Pour le niveau "2ème échelon" : du 1er au 30 avril

Pour pouvoir procéder à la déclaration d'examen, il vous faudra posséder un compte sur le site de la FSCF, et vous si connecter ("MA FSCF" en haut à droite de l'écran).

5 COMMUNICATION

5.1 CONGRES FEDERAL RENNES 01 ET 02 DECEMBRE 2018

Les carrefours des activités sont à destination des dirigeants, des responsables associatifs et des techniciens. Ils permettent aux commissions de présenter leur actualité, les actions menées dans le cadre du projet de développement fédéral et d'échanger sur les projets de la saison.

Le carrefour Gymnastique Féminine aura lieu de 14h à 15h45.

La CNGF souhaite faire de ce moment un temps d'échange avec la salle.

Pour cela venez avec vos questions, vos remarques, vos expériences, vos idées pour favoriser le développement de nos compétitions, de nos règlements, de nos formations, de notre activité.

6 CNGF

Départ de Marie-France JUNOD de la Région BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE qui aura passé plusieurs mandats au sein de la Commission nationale de Gym.Féminine. Merci Marie-France pour ton implication et engagement dans la CNGF.

Le Comité Directeur a nommé deux nouveaux membres en septembre 2018 :

- Corinne GROCHULSKA de la Région BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE
- Christel COLLOMB de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES